

## ASSISES DE L'AUBE

## L'inquiétant Monsieur « Maniac »

Jugé pour avoir jeté sa compagne du balcon, Claude Chatony dit ne se souvenir de rien. Stratégie de défense ou vrai trou noir ? Seule certitude, « Maniac », son surnom, avait pour habitude de frapper ses concubines. Ancré dans la violence et la drogue, il a même avoué un ancien meurtre aux enquêteurs avant de se rétracter.

## LES FAITS

- **Claude Chatony**, alias « Maniac », est jugé devant les assises de l'Aube depuis jeudi pour tentative de meurtre sur sa compagne.
- **Le 9 novembre 2019**, il est accusé d'avoir jeté sa compagne du balcon de leur appartement, rue du Chapitre à Troyes, la rendant tétraplégique.
- **La journée de vendredi** a tourné autour de la personnalité inquiétante de l'accusé.
- **L'avocate générale** a requis 25 ans de réclusion criminelle. Verdict lundi.

## COMPTE RENDU D'AUDIENCE BENOÎT SOILLY

Claude Chatony ne se « rappelle pas ». Ne se « souvient pas ». Sous le feu des questions de la présidente de la cour d'assises, Hélène Monteforte-Langlois, l'accusé avance « un trou noir » au moment d'aborder la tentative de meurtre de novembre 2019 pour laquelle il est jugé depuis jeudi (lire notre édition d'hier).

## « TROU NOIR »

Stratégie de défense, déni ou véritable amnésie liée à l'alcool et au cannabis ? Difficile à dire. « Je ne me souviens de rien. Je n'en dors pas. Cela me rend malade. » – « Aviez-vous l'intention de tuer Valérie\* ? », interroge la présidente... « Non, Madame ». – « Pourtant, en plaçant sa tête vers le bas, vous risquiez de lui donner la mort ? » – « Oui, Madame,

## 25 ANS DE RÉCLUSION CRIMINELLE REQUIS

Sarah Révy a requis 25 ans de réclusion criminelle contre Claude Chatony hier, avec une peine de sûreté de moitié, soit 12 ans et 6 mois durant lesquels l'accusé ne pourra pas voir sa peine aménagée. L'avocate générale a estimé que l'accusé était « pleinement conscient de son geste au moment des faits, même s'il ne s'en souvient plus » et qu'il avait « délibérément » fait tomber la victime sur la tête, « ce qui induit une volonté de s'en débarrasser, d'en finir avec elle ». Une vision similaire à la partie civile représentée par M<sup>e</sup> Linval. L'avocate de Valérie a appuyé sa plaidoirie sur la « résilience » et « le courage exceptionnelle » de sa cliente. En défense, M<sup>e</sup> Maucert a remis en question « l'intention de tuer » de Claude Chatony, estimant que « cela ne coïncidait pas avec l'histoire du couple ». Verdict lundi.

*Je n'explique pas pourquoi j'ai fait ça. Je voulais son bonheur, elle voulait le mien. Nous étions un jeune couple qui fleurit, qui s'élève ensemble. » Curieuse expression pour quelqu'un qui a envoyé sa compagne vers le fond, la rendant tétraplégique et invalide à plus de 90 %.*

## « Oui, je suis violent et méchant » l'accusé

Curieuse expression pour un inquiétant personnage surnommé « Maniac » : « Cela remonte à ma jeunesse en Martinique. Les jeunes m'appelaient comme ça parce que j'étais toujours bien habillé, que ma voiture était toujours propre », confie l'accusé, porteur d'une chemise. « Moi, je pensais que Maniac, c'était pour maniaco-dépressif », indique Valérie dans son fauteuil.

## « MÉPRISANT » ENVERS LES FEMMES

Si Maniac était « dépressif, agressif, instable et incapable de se maîtriser » selon ses propres mots, il était avant tout violent. « Oui, je suis violent et méchant », a-t-il confié aux enquêteurs. Surtout avec les femmes. L'expert psychologue évoque « un mépris » pour la gent féminine.

Un comportement machiste, misogynne, jaloux qui s'illustre par l'anecdote livrée par Céline\*, son ancienne compagne durant quatre ans à Troyes : « Un soir, nous sommes allés prendre l'apéro chez un voisin qui m'a servi à boire. En rentrant à la maison, Claude m'a frappée en me di-

*sant qu'en Martinique, la femme se faisait uniquement servir par son homme ».*

## « Quand il est calme, il a un visage d'ange mais lorsqu'il s'énerve, il a le diable en lui »

À la barre, Céline raconte les épisodes successifs et glaçants de violences conjugales : « Il me jetait au sol dans l'appartement. Il vérifiait si je n'étais pas morte puis il me soulevait pour m'envoyer voler contre le mur. Quand il est calme, il a un visage d'ange mais lorsqu'il s'énerve, il a le diable en lui, dans son regard. J'ai eu énormément de chance. Moi, je suis encore debout », confie celle qui conserve encore un tatouage en mémoire de leur histoire d'amour. « J'ai assez de cicatrices comme ça sur le corps pour l'enlever. »

## LE « CASANOVA ANTILLAIS »

Père d'une fille d'une ancienne union aux Antilles, Claude Chatony aime se présenter comme « un homme à femmes à succès, un séducteur jalouxé par les autres », selon l'enquête de personnalité. Un « casanova antillais capable d'être infidèle alors que la mère de sa fille était enceinte », tacle M<sup>e</sup> Linval, avocate de la partie civile : « C'est comme ça en Martinique, c'est le jeu de la séduction », plaide l'accusé devant l'enquêtrice.

Fils d'un père alcoolique et violent, âgé de 12 ans lors du divorce de ses parents, le benjamin de la fratrie présente une tendance à « minimiser ses actes », « à se trouver des excuses » selon la psychologue. Si son ex-compagne présente des traces de coups, c'est « parce qu'elle se débattait ». Si son appareil dentaire a été brisé, c'est « parce qu'elle l'a cassé en mangeant ». S'il lui arrive d'être violent, c'est « à cause de l'alcool ».

## LIBERTINAGE

« Avez-vous été violent avec Valérie parce que vous étiez jaloux ? », demande la présidente. « Non, je



Claude Chatony est accusé d'avoir jeté sa compagne depuis le balcon du premier étage où le couple vivait, le 9 novembre 2019. Archives 2019

*n'étais pas jaloux, seulement vis-à-vis de mon chien parce qu'il jouait beaucoup avec elle alors qu'il ne le faisait pas avec moi. » Une phrase qui illustre « l'immaturité affective » mise en lumière par la « psy ». Claude Chatony est également englué dans de multiples addictions (alcool, cannabis, cocaïne, ecstasy, héroïne), pas aidé par ses fréquentations malsaines du quartier troyen des Sénardes : « Il aime faire la fête, il a une vie sexuelle débridée. Il a d'ailleurs rencontré la victime lors d'une partouze », confie l'enquêtrice.*

## « Vous avez raconté avoir tué et jeté un homme d'un pont en Martinique » La présidente

Ancré dans la délinquance depuis son adolescence tumultueuse en Martinique, Maniac a-t-il déjà commis un meurtre ? Entendu par les enquêteurs après avoir balancé Valérie du balcon, il a avoué avoir tué un homme sur son île natale il y a une quinzaine d'années. « J'ai dit ça pour faire mon intéressant auprès des policiers », assure-t-il aujourd'hui. « Vous avez raconté avec beau-

## QUI A TIRÉ DES COUPS DE FEU LE SOIR DU DRAME ?

C'est le mystère de ce dossier. Le soir des faits, après que Claude Chatony a jeté sa compagne depuis le balcon, plusieurs témoins ont entendu des coups de feu tirés depuis un appartement voisin. Des coups de feu qui visaient l'accusé selon eux. L'un des témoins a indiqué un locataire de l'immeuble comme porteur d'un pistolet. Interrogé, ce dernier a nié les faits à l'audience. Les enquêteurs n'ont pas retrouvé d'arme. Les investigations n'ont rien donné.

*coup de précisions avoir tué, volé puis mis dans un sac un homme lié au trafic de stupéfiants, avant de le jeter depuis un pont, là encore par-dessus une rambarde, dans une rivière (le parquet de Martinique n'a pas fait de lien avec une disparition, NDLR). Cela pose question », interpelle la présidente. – « Je raconte mon passé de Martinique à tout le monde. » – « Cela veut dire que c'est vrai ? » – « Non, Madame ». Curieux et inquiétant. Encore. ■*

\* Les prénoms des victimes ont été modifiés.